



Association communautaire du Lac Malaga inc.

Compte rendu de l'assemblée générale annuelle tenue à la salle communautaire de l'Hôtel de Ville d'Austin le 21 mai 2023, à 9h30

1. Mot d'ouverture et adoption de l'ordre du jour

La réunion a débuté à 9h35. Le président, André Bergeron, ouvre l'assemblée devant quelque 50 personnes et constate qu'il y a quorum avec 28 membres ayant le droit de vote et 5 procurations.

Il souhaite la bienvenue à tous et, comme le veut la tradition, M. Bergeron demande aux membres du Conseil et aux participants de se présenter.

M. Bergeron demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Aucun ajout n'est demandé. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Jean Venne (57) et appuyée par M. Tony Porowski (61).

2. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale 2022

M. Bergeron demande s'il y a des modifications à apporter au compte rendu de l'assemblée générale 2022. Aucune modification n'est demandée. L'adoption du compte rendu est proposée par M. Yvon Morin (75) et appuyée par M. Mariusz Suchorski (171).

3. Rapport du président

- **Changements au Conseil**

M. Bergeron mentionne que depuis 3 ans, des actions ont été prises pour renouveler le CA. Il rappelle que M. Marcel Martineau a pris la relève en 2019 comme directeur du chemin et que Mme Anne Boissonneault a pris la relève comme directrice de l'environnement en 2021. Elle s'est également portée volontaire pour s'occuper des communications. En 2022, Mme Diane Séguin a pris la relève au poste de secrétaire.

M. Bergeron se dit heureux d'avoir pu injecter du sang neuf au sein du CA et les membres du Conseil ont l'intention de continuer dans cette voie, comme on pourra le constater à la fin de la réunion.

- **Guide du proprio**

M. Bergeron rappelle qu'un « Guide du proprio » a été distribué en 2022. Il remercie M. David Malcolm et Mme Danièle Dumont qui ont fait la traduction en anglais.

- **Site Internet**

M. Bergeron rappelle que le site internet de l'association a été complété à l'automne 2022 par l'équipe formée de Diane Séguin, Normand Bruneau et Anne Boissonneault. Le site internet permet de partager des informations avec les membres à un moindre coût. Il encourage les membres à le consulter régulièrement.

L'adresse du site est : www.lac-malaga.ca

- **Implication des membres**

M. Bergeron mentionne que plusieurs personnes demeurant au Lac Malaga sont impliquées dans diverses organisations d'Austin. Ils sont nos yeux et nos oreilles à la municipalité sur les sujets d'intérêt pour notre communauté :

- Patrice Crevier, Comité consultatif en urbanisme (CCU)
- Marcel Martineau, Comité consultatif en environnement (CCE)
- Anne Boissonneault, Voisins solidaires, Comité culturel et LAPÉA
- Plusieurs résidents sont membres de la chorale d'Austin (Les Voix du large)

- **Finances**

M. Bergeron rappelle que le renouvellement du contrat pour le déneigement aura lieu cet automne et que le Conseil s'attend à une hausse substantielle des coûts.

Comme le montant exact des dépenses à venir est inconnu, le budget pour 2023-2024 qui sera présenté au point 6 comprend deux scénarios. Malgré les augmentations anticipées, l'association devrait être en mesure de rencontrer les dépenses à venir pour l'année 2023-2024, en partie grâce à l'augmentation de cotisation de 100 \$ approuvée par les membres en 2022.

4. Rapport sur l'environnement et les communications

Mme Boissonneault nous parle de plusieurs sujets en lien avec l'environnement au lac Malaga.

- **État du lac**

Mme Boissonneault explique qu'il y a 7 stades pour évaluer le vieillissement d'un lac. Le lac Malaga est au troisième stade. Il est « oligo-mésotrophe », qui se définit comme étant *un lac clair, dont les matières organiques comme les végétaux sont présentes.*

Mme Boissonneault et M. Martineau expliquent comment on évalue la clarté et la transparence de l'eau en utilisant le disque de Secchi. La vérification se fait environ 8 à 10 fois pendant l'été. Par la suite, les données sont envoyées au *Réseau de surveillance volontaire des lacs* (RSVL) qui collige les informations.

Il y a aussi l'organisme RAPPEL qui collecte des échantillons d'eau trois fois au cours de l'été pour analyser la qualité de l'eau. Les coûts pour procéder aux analyses sont défrayés par la municipalité d'Austin.

- **Demande de subvention au Fonds vert de la municipalité**

Lors de l'assemblée générale de 2022, il a été mentionné qu'un recensement des plantes aquatiques détaillé avait été fait par RAPPEL en 2018. Leur recommandation était de le refaire dans cinq ans. Le Conseil a donc décidé de déposer une demande de subvention au Fonds vert de la municipalité pour mandater RAPPEL de procéder de nouveau à l'inventaire des plantes aquatiques à l'été 2023.

Mme Boissonneault confirme que notre demande de subvention a été acceptée par le CCE. L'inventaire des plantes aquatiques sera fait par RAPPEL et devrait débuter en juillet. Le Fonds vert paiera le 2/3 des coûts soit, environ 2 350 \$. Le montant à déboursier par l'association sera environ 1 750 \$. Nous aurons donc un portrait des plantes qui habitent dans notre lac. Les résultats seront affichés sur le site internet dès qu'ils seront disponibles.

- **Étude visant à documenter l'oxygène dissous dans le lac**

Mme Boissonneault nous informe que nous avons été choisis pour une étude qui vise à documenter l'oxygène dissous dans notre lac. L'étude sera menée par l'organisme RAPPEL à la demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. L'association n'aura pas à déboursier d'argent pour cette étude. Nous devrions recevoir le rapport à l'automne. Il sera également affiché sur le site internet.

- **Plantes aquatiques**

Mme Boissonneault rappelle l'importance d'être vigilant pour éviter la propagation des plantes aquatiques envahissantes et notamment, le myriophylle à épis. Elle explique que cette plante est très nocive pour la santé d'un lac et qu'elle peut survivre jusqu'à 24 heures sur un objet hors de l'eau. Il est très important de nettoyer les embarcations et autres objets (pagaie, veste de flottaison, jeu d'eau, chaise flottante, etc.) ayant été dans un autre cours d'eau avant de les mettre dans le lac.

Mme Boissonneault cite l'exemple d'un lac voisin (Lac O'Malley) où les résidents ont dû investir 200 000 \$ sur une période de dix ans afin d'éradiquer cette plante envahissante.

M. Martineau demande d'être vigilant et d'aviser le Conseil si quelqu'un croit voir du myriophylle à épis dans le lac car cette plante doit être arrachée par des professionnels.

- **Sous-comité Environnement**

Mme Boissonneault désire créer un comité de prévention et de protection du lac. Le but étant d'avoir une structure légère et d'échanger sur des actions à prendre pour prévenir la dégradation du lac et continuer de profiter de notre bel environnement. Elle demande aux membres intéressés à se joindre au comité, de laisser leur nom.

- **Site internet du lac Malaga (www.lac-malaga.ca)**

Mme Boissonneault rappelle que le site internet contient de nombreuses informations sur les bonnes conduites à adopter sur l'environnement et en général. Elle invite les membres à nous envoyer les informations qu'ils jugent pertinentes à l'adresse suivante :

lac-malaga@outlook.com .

- **Fête des voisins**

Mme Boissonneault mentionne que le Conseil désire organiser une fête des voisins qui aurait lieu vers la fin du mois de juin. Cet événement aurait pour but d'apprendre à mieux se connaître afin de favoriser l'entraide et le partage entre voisins. Elle demande aux membres intéressés à se joindre au comité pour l'organisation de cet événement, de laisser leur nom.

Le lieu exact où aurait lieu la fête reste encore à déterminer. Mme Anne-Marie Williams (59) a proposé de faire l'événement sur son terrain qui est suffisamment grand pour accueillir bon nombre de personnes.

- **RALMA (Regroupement des associations de lacs de la municipalité d'Austin)**

M. Martineau et Mme Boissonneault ont assisté à la réunion du RALMA le 4 février dernier. Les points suivants ont été discutés:

- Nettoyage des fossés
- Qualité de l'eau des lacs
- Plantes aquatiques
- Pollution lumineuse
- Érosion et apport de sédiments
- Interdiction de construction dans le secteur du lac des Sittelles
- Location à court terme
- Contrôle des installations septiques vieilles de 35 ans: 445 ont déjà été vérifiées et 73% des installations vérifiées étaient conformes;
- Espèces exotiques envahissantes (EEE) dans l'eau et hors de l'eau
- Échantillonnage de la qualité de l'eau annuelle et à la fosse des lacs (phosphore et carbone 1 fois par 5 ans)
- Fonds vert

- **CCE d'Austin (Comité consultatif en environnement)**

M. Martineau siège sur le CCE d'Austin et les principaux sujets discutés sont:

- Analyses des demandes de subventions du Fonds vert
- Impact des changements climatiques et gestes pour réduire notre impact
- Désenclavement du lac des Sittelles
- Interdiction de construction dans le secteur du lac des Sittelles (moratoire)
- Journée de jardinage (conférences et autres) le 27 mai
- Visites : identification des champignons et jardins de petits fruits

- Rendez-vous climatiques (François Delorme, Pierre Olivier Pineau, Louis-Georges Francoeur, etc.)
- Participation cette année aux Fleurons du Québec - concours Maisons fleuries
- Rallye-immersion patrimoniale, culturel et naturel le 30 septembre

- **Projets à venir**

M. Martineau explique que le conseil envisage de faire une demande de subvention au Fonds vert en 2024 pour demander à RAPPEL de faire les projets suivants :

- Carte bathymétrique : La carte bathymétrique pourrait être une source d'information utile pour l'association. Le coût approximatif serait de 3 600 \$, dont le 2/3 serait déboursé par le fonds vert.
- Portrait du lac : Cet exercice a été fait au lac Webster et a permis notamment de constater l'état de vieillissement du lac. Le coût approximatif serait d'environ 4 500 \$, dont le 2/3 serait déboursé par le fonds vert.

Questions/Commentaires:

1) Mme Darlene Kerr (177) demande si l'état du lac a changé avec le temps (oligo-mésotrophe)

Rép : M. Martineau répond que les résultats des tests faits en 2022 démontrent un léger vieillissement du lac par rapport aux tests faits en 2017. Par ailleurs, le lac demeure en bonne santé et son vieillissement est dû en grande partie au fait qu'il n'est pas profond. La formation de plantes est donc plus propice.

2) M. Miguel Lacasse (181) demande s'il est permis d'arracher les plantes aquatiques

Rép : M. Martineau répond qu'il n'est pas recommandé d'arracher les plantes pour éviter la prolifération. Le fait d'arracher certaines plantes peut avoir pour effet de les aider à se multiplier. Cependant, il est permis de faire un petit passage pour accéder à l'eau plus facilement.

Mme Myriam Cayer (181) suggère de faire attention aux plantes que l'on arrache pour éviter la propagation.

3) Mme Anne-Marie Williams (59) suggère d'installer un panneau à l'entrée du chemin qui indiquerait comment laver les embarcations.

Mme Boissonneault mentionne qu'elle prend bonne note de la suggestion et que le comité examinera les possibilités.

5. Rapport sur le chemin

- **Travaux du printemps et planification 2023**

M. Martineau revient sur les travaux exécutés sur le chemin en 2022:

- Colmatage des trous en mai et octobre
- Nivellement en juin

- Rechargement, nivellement et compactage en août et septembre (8 voyages de concassée)
- Fauchage du fossé extérieur en septembre

M. Martineau mentionne que le chemin était en mauvaise condition ce printemps (zones instables et trous) à cause des effets du gel-dégel. Les trous ont été colmatés en mai.

Les travaux prévus en 2023 pour remettre le chemin en état sont les suivants :

- Nivellement et compactage à la fin mai ou début juin
- Rechargement, nivellement et compactage à l'été (dates à confirmer) Le nombre de voyages de pierre sera augmenté (probablement 10 voyages)
- Colmatage des trous à la fin de l'automne
- Fauchage du fossé extérieur à la fin de l'été

Finalement, une analyse sera effectuée pour l'amélioration de drainage du chemin tout en limitant au maximum l'apport de sédiments dans le lac. Certains travaux pourraient être effectués en 2023.

- **Déchiquetage des branches**

M. Martineau mentionne qu'en 2022, il y a eu beaucoup de branches à déchiqueter à cause notamment de la construction de nouvelles résidences et des travaux d'élagage réalisés par Hydro-Québec. À la suite du déchiquetage fait par M. Lacasse, ce dernier avait avisé le conseil qu'il ne voulait pas continuer à le faire dans le futur. Après discussion avec lui cette année, il s'est ravisé et il a décidé de s'en occuper encore cette année.

6. Rapport financier

M. Arcand présente son rapport financier. (Voir Rapport financier en annexe)

L'exercice financier 2022-2023 s'est soldé par un léger surplus de 6 120 \$. Ce surplus est principalement attribuable à l'augmentation des cotisations.

M. Bergeron explique que le Conseil a réussi à rebâtir partiellement le fonds de réserve qui est présentement de 26 000 \$. Il rappelle que le contrat de déneigement doit être renouvelé à l'automne et que personne ne sait présentement à quelle augmentation l'association devra faire face. On se rappelle qu'il y a cinq ans, les coûts ont grimpé de 40%. Il faut donc être proactif.

Comme le montant exact des dépenses à venir pour le déneigement est inconnu, le budget pour 2023-2024 comprend deux scénarios :

- Scénario 1 : 20% d'augmentation – dans ce cas, il y aurait un léger surplus d'environ 3 500 \$ à la fin de l'année financière 2023-2024
- Scénario 2 : 40% d'augmentation - dans ce cas, il y aurait un léger déficit d'environ 500 \$ à la fin de l'année financière 2023-2024

Le Conseil recommande donc une augmentation de 25 \$ pour les habitations et de 15 \$ pour les terrains vacants pour l'année 2024-2025. La cotisation annuelle en 2024 sera donc de 575 \$ pour les habitations et 75 \$ pour les terrains vacants.

Questions/Commentaires:

1) M. David Kerr (177) demande en quoi consiste le montant de 4 100 \$ à la rubrique « Analyse Eau »

Rép : M. Arcand explique qu'il s'agit du montant que l'on doit payer à RAPPEL pour l'inventaire des plantes aquatiques qui sera effectué à l'été (facture de 3 500 \$ plus taxes). Il indique que la somme réellement payée sera de 1 400 \$ puisque le fonds vert de la municipalité nous remboursera le 2/3 de la facture, soit 2 700 \$. Ce montant est indiqué comme un revenu à la rubrique « Austin ».

M. Martineau précise que le remboursement que nous recevrons du fonds vert sera de 2 350,00 \$ car le fonds vert rembourse le 2/3 de la facture avant l'application des taxes. La somme à déboursier par l'association est d'environ 1 750 \$.

2) M. Mariusz Suchorski (171) indique que, puisque le budget est équilibré malgré les hausses envisagées pour le déneigement dans les deux scénarios et que nous avons un surplus d'accumulé, il ne devrait pas avoir d'augmentation de cotisation pour la prochaine année.

Rép : M. Bergeron répond qu'il est généralement accepté pour une organisation comme la nôtre d'avoir un surplus équivalent à une année de dépenses. Notre surplus n'est donc pas exagéré.

Mme Louise Bergeron ajoute qu'il y a quelques années, l'association a encouru des frais judiciaires qui s'élevaient à plus de 20 000 \$. Il a donc fallu demander à chaque propriétaire de faire une contribution supplémentaire pour payer les frais. Si une telle situation survenait aujourd'hui, la facture serait encore plus élevée. C'est pourquoi il est important pour l'association de conserver un surplus.

M. Martineau mentionne qu'une augmentation équivalente à l'inflation est raisonnable.

M. Claude Desrosiers (51) mentionne qu'il est préférable d'augmenter graduellement chaque année plutôt que d'avoir une grosse augmentation.

M. André Robert (131) demande le vote sur la résolution.

Résolution R23-40

Considérant l'augmentation des coûts d'entretien du chemin et compte tenu de la renégociation du contrat de déneigement à venir, il est résolu de hausser la cotisation annuelle à 575 \$ pour les habitations, à compter de 2024-2025. Il est également résolu de hausser la cotisation annuelle à 75 \$ pour les terrains vacants, à compter de 2024-2025.

La résolution a été proposée par M. Michel Julien (99) et appuyée par M. Jean Venne (57). Adoptée à l'unanimité.

7. Élection

M. Bergeron informe l'assemblée que les six membres actuels du Conseil ont accepté de siéger pour une autre année.

Cependant, M. Bergeron mentionne que les postes de président et de trésorier seront à pourvoir l'année prochaine. Il demande aux personnes intéressées par l'un des postes au sein du CA de le contacter au cours de l'année.

M. Pierre D. Denault (137) propose l'élection du Conseil, appuyé par Mme Myriane Baril (7). La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'administration 2023-2024 :

André Bergeron (9), président

David Tracy (87), vice-président

Marcel Arcand (109), trésorier

Diane Séguin (151), secrétaire

Marcel Martineau (35), directeur du chemin

Anne Boissonneault (35), directrice de l'environnement et responsable des communications

8. Varia

M. Michel Julien (99) offre encore cette année aux gens d'utiliser sa plate-forme flottante qui se trouve à l'extrémité sud du lac. Il rappelle qu'il n'est toutefois pas responsable des accidents.

9. Levée de l'assemblée

M. Mariusz Suchorski (171) propose la levée de l'assemblée, appuyé par M. Jean Venne (57). La séance a pris fin à 12h00.

André Bergeron, président

Diane Séguin, secrétaire

Rapport financier Mai 2023/ Financial Report May 2023

	2020-21	2021-22	2022-23	Prév 23-24 Scénario 1	Prév 23-24 Scénario 2
Cotisations/Dues	\$36950	\$37175	\$41880	\$50000	\$50000
Intérêts/Interests	\$112	\$142	\$305	\$400	\$400
Austin	\$0	\$0	\$0	\$2700	\$2700
Total Revenus/Revenues	\$36807	\$37317	\$42185	\$53100	\$53100
Neige/Snow	\$20401	\$21012	\$21643	\$26000	\$30000
Chemin et branches/ Road and branches	\$14660	\$10713	\$13131	\$18000	\$18000
Assurances /Insurance	\$438	\$533	\$454	\$550	\$550
Analyse Eau/Water tests	\$56	\$0	\$0	\$4100	\$4100
Gestion/Administration	\$414	\$943	\$822	\$900	\$900
Taxes	\$10	\$10	\$12	\$13	\$13
Total Dépenses/Disbursements	\$35980	\$33213	\$36064	\$49563	\$53563
Surplus Déficit/ Surplus Deficit	\$82,28	\$4100	\$6120	\$3537	-\$463
Surplus accumulé/ Accumulated Surplus	\$15564	\$19664	\$25789	\$29326	\$25326
	2020-21	21-22	22-23	23-24 #1	23-24 #2

Déneigement/Snow Removal: 23-24 vs 2022-23

Scénario #1 = +20%

Scénario #2 = +40%